# Mémoire du Conseil central du Montréal métropolitain - CSN sur le logement au Nunavik présenté à la Commission itinérante du FRAPRU

12 octobre 2012 Kuujjuaq



Et peut-être est-il arrivé le temps d'enfin prendre en considération le mode de vie des Inuit et d'arrêter de leur imposer celui des non autochtones. Ils étaient nomades, nous les avons sédentarisés; ils privilégiaient la propriété collective, nous leur avons fait croire que la privée était plus naturelle; ils exerçaient leurs activités traditionnelles, nous avons tenté de les faire entrer dans le moule de la modernité; ils avaient leur façon de pourvoir aux besoins de chacun, nous leur avons façonné le cerveau à des métiers sans grand sens dans leur imaginaire... Pas étonnant que le bilan global soit si pauvre... la faute en revient à qui...?

Priscilla Bittar

# **Sommaire**

Avant-propos	4
Crise du logement au Nunavik : l'urgence d'agir	5
Crise du logement au Nord - itinérance au Sud	8
Logement et travail	9
Besoins immédiats1	1
Mise en œuvre du Plan Nord et développement social des communautés locales1	2
Conclusion 1	3

## **Avant-propos**

Le Conseil central du Montréal métropolitain-CSN est une organisation syndicale composée de plus de 400 syndicats représentant 94 000 membres. Ces syndicats proviennent de tous les secteurs d'activité. Nous comptons dans nos rangs des femmes et des hommes qui travaillent aussi bien dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux que dans les institutions scolaires, les manufactures, les usines, les commerces, les bureaux, les médias, les organismes gouvernementaux ainsi que dans le secteur de la construction. Notre territoire couvre les îles de Montréal et de Laval, le Nunavik et la Baie James dans le Grand Nord québécois.

Le conseil central est un acteur important du mouvement syndical qui lutte pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de ses membres. Il a pour mandat, entre autres, de faire connaître et reconnaître les revendications des membres de ses syndicats affiliés, mais aussi celui de les représenter sur des questions qui les touchent comme citoyennes et citoyens.

En 2010, nous avons collaboré à la création de la Coalition pour les droits des peuples autochtones afin de soutenir ces derniers dans leurs efforts de se voir appliquer les termes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans tous les projets, dans toutes les pratiques et dans toutes les décisions les affectant.

Nous saluons l'existence de la Commission itinérante sur le logement au Québec mise sur pied par le FRAPRU et le fait qu'elle débute au Nunavik, territoire oublié et délaissé parmi tous. La classe politique, particulièrement les gouvernements fédéral et provincial, doit régler la situation dramatique vécue dans le Grand Nord quant au manque flagrant de logements disponibles.

## Crise du logement au Nunavik : l'urgence d'agir

C'est habité par un sentiment d'urgence que le CCMM dépose son mémoire à la Commission itinérante sur le logement au Québec. Au Nunavik, la dignité humaine est mise à mal depuis des années, entre autres à cause d'une crise du logement sans précédent. Le surpeuplement des unités de logement engendre de multiples problèmes sociaux qui compromettent l'épanouissement des collectivités et des habitants du Nord québécois.

Presque la moitié des habitations du Grand Nord est surpeuplée<sup>1</sup>. Il n'est pas rare de retrouver dans un logement de deux chambres à coucher, le père, la mère, deux ou trois adolescent-es et un-e enfant adopté-e<sup>2</sup>! Jusqu'à quinze personnes peuvent partager une unité de logement, laquelle atteint, au mieux, six chambres à coucher. Quinze individus dans six chambres à coucher... quand on est chanceux...!

Jouir d'un toit au-dessus de sa tête est un droit fondamental. Ce droit a été enchâssé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, laquelle stipule :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. » (article 25(1))

Cet article doit être interprété dans sa portée la plus large, c'est-à-dire qu'il ne suffit pas d'avoir un toit sur la tête, mais que les conditions de logement permettent la réalisation d'autres droits humains, dans les domaines aussi vastes que l'éducation, la santé physique et psychologique, la sécurité, etc. Ainsi, les gouvernements canadiens, tous paliers confondus, se doivent de prendre toutes les mesures nécessaires afin de permettre le réel exercice de ces droits fondamentaux sur le territoire du Nunavik.

D'entrée de jeu, le conseil central affirme que la volonté des communautés inuit doit être au cœur de la résolution du problème de la crise du logement. Les solutions retenues doivent s'inscrire nécessairement dans la mise en œuvre des volontés exprimées par les Inuit eux-mêmes, lesquelles sont soulignées dans le Plan Nunavik<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Office municipal d'habitation Kativik : 2010 Housing Needs Survey for Social Housing Units Managed by the Kativik Municipal Housing Bureau, mai 2010, page 10

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Adoption coutumière de tradition inuite

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le Plan Nunavik (Parnasimautik) propose une vision du développement et des priorités du Nunavik sur un horizon de 25 ans dans des domaines tels que le logement, la santé, l'éducation, l'accès au territoire, la protection de l'environnement et de la faune, la culture, le tourisme, le bioalimentaire, les ressources non renouvelables, l'énergie, le transport, les communications et le développement des communautés. Parnasimautik a été rédigé en 2010 par la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik en collaboration avec la Régie régionale de la santé et des services sociaux Nunavik, la Commission scolaire

Les problèmes engendrés par le surpeuplement des logements sont nombreux. Tout d'abord, les considérations pratiques que sont l'usure plus rapide des maisons en raison du climat ont un impact immédiat sur les conditions de vie des personnes, et la calibration de la distribution de l'eau dans chaque maison s'avère inefficace car calculée pour l'usage d'une famille seulement. Puisque plusieurs familles partagent le logis, la disponibilité de cette ressource vitale fait honteusement défaut. Rappelons qu'au Nunavik, l'eau est distribuée par camion-citerne dans chacun des réservoirs domiciliaires.

Plus largement, il importe de prendre la mesure des impacts sociaux découlant de la pénurie de logements. Plusieurs familles vivent une situation qui n'est pas propice à leur épanouissement. Comment trouver un coin tranquille pour étudier, faire ses devoirs dans un logement surpeuplé? Comment tisser et consolider les liens familiaux autour d'un repas commun quand aucune pièce du logement ne peut accueillir tous les membres de la famille? Comment faire fi des tensions entre les membres de la famille puisque le manque d'espace diminue la patience et aiguise les colères? Comment éviter la violence et les abus de toutes natures engendrés par tant de promiscuité? Comment ne pas retourner vers un conjoint agressif lorsqu'on ne peut aller nulle part puisqu'il y a un manque flagrant de logements? Comment ne pas traîner dans les rues tard le soir quand on a 10 ans, parce qu'on a peur des adultes à la maison, sous l'emprise de l'alcool, et qu'il n'y a aucun autre endroit où se réfugier compte tenu du fait qu'une majorité de familles demeurent des foyers potentiels de violence?

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse s'est déjà penchée sur la crise du logement au Nunavik. Le 20 septembre 2010 alors qu'elle rendait public son rapport de suivi sur les services de protection de la jeunesse au Nunavik, elle affirmait ceci dans un communiqué de presse : « La Commission demeure toutefois très préoccupée par le surpeuplement dans les logements, un problème majeur qui exacerbe l'ensemble des problèmes sociaux tels que la consommation de drogues et d'alcool, le suicide et la violence familiale. »

La pénurie de logements et le surpeuplement ne sont pas sans effet sur la santé. Le Plan Nunavik est éloquent en cette matière et il n'est pas exagéré d'affirmer que le surpeuplement est l'hypocentre fertile pour la propagation de maladies contagieuses et la présence d'infections respiratoires à répétition. À titre d'illustration, soulignons qu'à ce chapitre, la tuberculose atteint aujourd'hui des taux semblables à ceux des pays en voie de développement. Le Soleil éditait le 17 juin 2012, un article rédigé par Camil Bouchard, au nom du Collectif de chercheurs et d'intervenants pour les enfants autochtones : « Les intervenants de la santé publique se battent contre des éléments qui dans l'environnement des familles inuit représentent une menace de propagation du bacille – de la tuberculose -, principalement le surpeuplement notoire des logements. »<sup>4</sup>. Enfin la corrélation entre le surpeuplement et la

Kativik, l'Institut culturel Avataq, le Fonds d'exploration minière du Nunavik et l'Association touristique du Nunavik. Parnasimautik se veut une réponse au projet du Plan Nord du gouvernement du Québec et jouera un rôle important dans les discussions des Nunavimmiuts sur l'orientation que le développement régional doit prendre. http://www.makivik.org/fr/building-nunavik/le-plan-nunavik/

Mémoire du Conseil central du Montréal métropolitain sur le logement au Nunavik – Octobre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201206/14/01-4534892-la-tuberculose-revient-hanter-le-nunavik.php

détérioration de la santé mentale a également été prouvée et elle n'est pas à négliger puisque les problèmes psychologiques découlant de la promiscuité et du manque d'intimité peuvent mener jusqu'au suicide.

La tragique situation résidentielle du Nunavik atteint principalement les enfants inuit. Un texte signé par un collectif d'auteurs paru dans *Le Devoir* du 1<sup>er</sup> avril 2011<sup>5</sup> fait état de leur plus grande vulnérabilité aux dangers découlant du manque de logements : infections, maladies pulmonaires, détresse, mauvais traitements, problèmes de comportement et d'apprentissage. Les auteurs accusent les gouvernements de savoir, mais de ne pas bouger. Ils concluent leur texte sur une note pour le moins ironique : « *Il manque 1 000 logements pour les familles du Nunavik, mais, bien sûr, il y a le Colisée de Québec...* ».

Nous ajoutons que les gouvernements canadiens et québécois opèrent des choix budgétaires qui échappent aux communautés de longue date. La liste de ces choix budgétaires inacceptables est longue. L'insoutenable et l'intolérable crise du logement dans les communautés nordiques du Québec nous rappelle qu'il est urgent, au nom de la dignité humaine, de consacrer les sommes nécessaires à la qualité de vie des peuples et non à leur destruction.

#### Recommandation 1

Que les gouvernements canadien et québécois procèdent immédiatement et massivement à la construction du nombre d'unités de logement permettant de mettre un terme dans les meilleurs délais au surpeuplement dans les habitations des communautés inuit du Nunavik.

## Recommandation 2

Que les gouvernements canadien et québécois investissent en continu les sommes nécessaires pour ajuster l'offre de logements à l'augmentation et à l'évolution démographique de la population dans les communautés du Nunavik pour faire en sorte que le surpeuplement ne survienne jamais plus dans ces communautés.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Texte signé par : Camil Bouchard, Delphine Collin-Vézina, Chantal Lavergne, Sonia Hélie, Jacinthe Dion, Gérard Duhaime, Marie-Claude Larrivée, Francine Lavoie, Nathalie Morin, Michel Tousignant, André Lebon.

# Crise du logement au Nord - itinérance au Sud

La crise du logement et les effets néfastes qu'elle peut engendrer (violence, abus sexuels, toxicomanie, suicide, problèmes conjugaux et familiaux...) poussent également les Inuit à prendre le pari de fuir le surpeuplement au Nord en espérant trouver une amélioration de leur vie en quittant leur communauté pour les centres urbains, dont Montréal. Il s'agit d'un pari risqué, qui se traduit trop souvent pour les plus vulnérables par l'itinérance urbaine. À titre d'exemple, tous les soirs, près de 40 personnes issues de ces communautés se préparent à passer la nuit au *Projet autochtone Québec*, le refuge qui leur est dédié sur la rue De la Gauchetière. Elles seront encore plus nombreuses à dormir dehors ou à partager une chambre dans une maison de chambres le temps que leurs revenus le permettront.

Pour des raisons multiples, à Montréal, les Inuit se retrouvent trop souvent confrontés à l'itinérance et à la prison, deux trajectoires de vie où ils sont surreprésentés. L'abandon de leur mode traditionnel de vie, l'incompréhension des codes culturels du Sud, la non corrélation entre l'offre du marché du travail et leurs compétences socioprofessionnelles et enfin le racisme dont ils sont l'objet en ville (tant pour l'obtention d'un logement que d'un emploi) sont autant de facteurs qui compromettent la réussite de leur insertion dans le monde urbain et les disqualifient à la concrétisation d'une vie meilleure. Et si le désir de retourner dans le Nord après leurs mésaventures urbaines leur prenait, c'est alors au rejet des membres de leur communauté qu'ils se buteraient...

Tout indique pourtant que cette migration Nord-Sud va en s'accélérant, avec tous les enjeux sociaux que cela pose pour éviter la marginalisation sociale de ces migrants. Les intervenants montréalais dans le domaine de la lutte à l'itinérance font en effet le constat d'un accroissement du nombre des personnes itinérantes inuit et issues des Premières Nations depuis quelques années.

De surcroît, plusieurs observateurs anticipent le fait que la mise en œuvre du Plan Nord risque d'accroître la déstructuration des communautés autochtones au Nord, provoquant une augmentation encore plus forte du nombre de personnes à risque d'itinérance qui convergeront vers Montréal. En conséquence, il devient, d'une part, indispensable de consolider le fonctionnement de l'organisme *Projet Autochtone Québec*, seul refuge s'adressant spécifiquement aux autochtones en opération à Montréal fréquenté par les personnes autochtones en situation d'itinérance. D'autre part, il faut non seulement investir massivement dans la construction d'habitations au Nord, mais aussi impérativement prévenir, par simple estime pour les peuples autochtones et respect envers eux, tout accroissement de l'itinérance des personnes issues de ces communautés au Sud du Québec.

Parmi ces personnes migrantes en provenance du Nord, les plus vulnérables parmi les vulnérables sont les femmes inuit. « Alors que les femmes représentent 22,8 % de la population itinérante à Montréal, les femmes autochtones comptent pour la moitié (50 %) de la population autochtone vivant en situation d'itinérance (Native Friendship Centre of Montreal, 2002). Elles fuient très souvent la violence conjugale et leur piètre situation sociale. Nombre d'entre elles ne parlent ni le

Mémoire du Conseil central du Montréal métropolitain sur le logement au Nunavik – Octobre 2012

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/CONS\_MONTREALAISES\_FR/MEDIA/DOCUM\_ ENTS/CM\_itinerance\_2008.pdf, page 6

français ni l'anglais. Plusieurs ont des problèmes de toxicomanie, sont en situation d'extrême pauvreté et d'isolement social et se retrouvent à la rue. Plusieurs d'entre elles sont victimes d'agressions. Il s'avère socialement inacceptable que des femmes prenant la difficile décision de quitter leur communauté pour leur propre sécurité terminent leur périple Nord-Sud dans l'errance urbaine. Il est impératif que le Gouvernement du Québec déploie, en collaboration étroite avec les organismes qui interviennent déjà auprès de ces femmes, une structure d'accueil offrant une alternative à la rue leur garantissant un accès à un logement, aux services sociaux et de santé et à des perspectives d'avenir correspondant à leurs aspirations.

#### Recommandation 3

Que le gouvernement du Québec augmente le nombre d'unités de logement du Programme Accès Logis dévolues au Montréal métropolitain et dédie un nombre de logements sociaux et communautaires ainsi ajoutés aux Inuit à risque d'itinérance.

#### Recommandation 4

Que le gouvernement du Québec augmente les ressources des organismes communautaires qui interviennent auprès des Inuits en situation d'itinérance à Montréal et dans les autres villes du Québec qui connaissent un accroissement de l'errance urbaine de ces populations sur leur territoire.

# Logement et travail

Les travailleuses et les travailleurs provenant du Sud bénéficient de certains avantages reliés à l'hébergement offerts par leur employeur. Ils ne jouissent pas tous des mêmes avantages puisqu'ils ne sont pas tous engagés par le même organisme, mais ils profitent généralement de meilleures conditions domiciliaires que ceux des communautés du Nord.

Les avantages accordés aux salarié-es diffèrent puisque les situations varient selon les secteurs d'activité. L'Administration régionale Kativik (ARK) possède et gère 145 unités de logement. Elle peut allouer aux salarié-es « relocalisé-es » et à leur famille un logement puisqu'elle maintient un nombre d'employé-es plus ou moins égal année après année, sa mission n'étant pas liée à la croissance démographique de la population qu'elle dessert.

Contrairement à l'ARK, le Ministère de la santé et des services sociaux accroît chaque année son nombre d'embauches afin de répondre aux besoins grandissants proportionnels à l'augmentation effrénée de la population. Il impose alors le partage

de logement avec d'autres travailleurs du Sud, lequel partage fait plus souvent qu'autrement office de condition d'embauche, puisque l'offre de logement est insuffisante. La cohabitation peut durer de six à douze mois, le temps que le roulement de personnel libère une unité jusque-là occupée par un autre travailleur retourné dans le Sud. Qui plus est, ni conjoint-e, ni enfants, ni animal de compagnie ne sont tolérés, faute de place.

Une bonne candidature peut donc notamment être écartée\_pour cause de présence d'enfants. Une spécialiste de la santé peut ainsi renoncer à un emploi pour lequel elle est qualifiée et déclarée apte, si elle ne veut pas confier ses enfants à des proches qui s'en occuperaient dans le Sud. Cette situation joue également sur le facteur de rétention des individus, une travailleuse ou un travailleur pouvant décider de rentrer « à la maison », dans le Sud, après avoir aiguisé toute sa patience dans la situation bien souvent conflictuelle du partage de l'habitation...

Une des conséquences tout aussi néfaste pour les communautés du Nord est que les employeurs n'affichent même plus les nouveaux postes accordés par Québec car ils ne peuvent soutenir les éventuels nouveaux travailleurs dans leur besoin de logis.

On parvient de la sorte, contre toute saine volonté, à se priver de compétences nécessaires à la société nordique et à systématiquement bloquer le développement des services qui devraient être fournis à la population... pour une question de manque de logements...

### **Recommandation 5**

Que des unités domiciliaires soient réservées en nombre suffisant pour permettre l'embauche et la rétention de personnes provenant du Sud et possédant les qualifications en demande dans le Nord.

Malgré la cohabitation de plus en plus imposée à plusieurs, les travailleurs du Sud ne vivent pas le surpeuplement subi par les Inuit et voient leur loyer souvent subventionné, avantages qui leur sont fournis en échange de leur volonté de tout quitter pour travailler au Nunavik.

Notre propos ici ne vise pas à pénaliser ces travailleuses et travailleurs. Mais dans une société qui tend vers plus de justice et d'équité envers les citoyens, il nous semble plutôt abusif de ne pas permettre aux habitants des quatorze villages de la région de jouir d'un niveau de vie adéquat, équivalent pour tous. La discrimination dont font l'objet les travailleuses et travailleurs du Nord doit immédiatement cesser.

## Recommandation 6

Que les paliers gouvernementaux fédéral, provincial et régional éliminent les différences de traitement en ce qui a trait au logement et ainsi fournissent aux travailleuses et travailleurs du Nord, des conditions d'habitation équivalentes à celles dont bénéficient ceux qui viennent du Sud.

## **Besoins immédiats**

Lors de notre visite à Kuujjuaq en mars 2011, monsieur Watson Fournier, directeur général de l'Office municipal d'habitation (OMHK) nous expliquait qu'un sondage effectué en 2010 révélait que pour résorber la crise actuelle des quatorze villages du Grand Nord, mille logements sociaux s'avéraient nécessaires immédiatement. Ce nombre ne comprend pas le calcul des naissances nombreuses qui surviennent chaque année et est donc devenu périmé dès sa divulgation. En somme, les familles augmentent à un rythme plus élevé que la projection du besoin de logements, les jeunes du Nunavik formant des familles très tôt, à un âge moins avancé que ceux du Sud.

L'OMHK gère 2 300 logements dans les quatorze communautés du Grand Nord. 90 % de cette population vit dans des habitations à loyer modique, lequel loyer est fixé sur la base de la grandeur du logement et non sur celle de la capacité de payer des locataires, comme cela se pratique dans le Sud. Un sondage effectué en 2004 révèle que cette façon de procéder tire sa légitimité de la volonté exprimée des Inuit. Ainsi, même les personnes financièrement à l'aise déboursent un faible montant en guise de loyer. Toutefois, les personnes ne pouvant régler le montant du loyer bénéficient d'un ajustement, preuve à l'appui de leur incapacité à faire face à leur obligation.

#### Recommandation 7

Que les gouvernements facilitent l'accès au logement social et communautaire en appuyant sans réserve le plan de développement de l'OMHK.

Bien qu'entre 2010 et 2015 soixante habitations aient été ou auront été construites chaque année, l'OMHK a sollicité les gouvernements du Québec et du Canada pour en obtenir plus. Les efforts consentis par les différents paliers gouvernementaux quant à la construction varient grandement. Le fédéral semble traîner de la patte, sa position voulant que Québec détienne une responsabilité supérieure à la sienne, puisque le Nunavik fait partie intégrante de la province, par opposition au Nunavut, territoire du Canada.

Une bête chicane de juridiction entre paliers gouvernementaux fera-t-elle perdurer cet inacceptable état de fait ?

Il semble qu'il n'y ait pas de volonté politique de régler le problème dévastateur que constitue la crise du logement : on ne construit pas suffisamment d'habitations, mais on dépense une petite fortune pour soigner et réhabiliter les personnes victimes des problèmes sociaux découlant du déficit domiciliaire. À preuve, le système de santé traite à gros frais les personnes en thérapie ou en cure de désintoxication, mais les retourne dans un milieu nocif.

Ainsi, même si les sommes qui seraient dépensées pour la construction et l'entretien des logements s'avèrent astronomiques, les montants investis en coûts sociaux et

de santé doivent être pris en considération dans l'évaluation des coûts. Investir dans le logement, c'est investir dans la vigueur physique et morale des populations.

# Mise en œuvre du Plan Nord et développement social des communautés locales

Dans sa volonté de développer le territoire du Nord, le gouvernement provincial sortant du Parti Libéral a souligné son intention d'en faire un développement durable, lequel inclut nécessairement des retombées favorables pour les populations, tant actuelles que futures, visées par le Plan Nord. Par ailleurs, ce gouvernement ne s'est jamais donné la marge de manœuvre nécessaire en maintenant un régime de redevances minières qui n'a pas généré les revenus permettant de répondre aux impératifs de développement durable, encore moins au manque criant de logement au Nunavik.

À cet effet, le nouveau gouvernement du Parti québécois s'est également engagé à ce que le développement du Nord se fasse dans l'esprit du développement durable. Selon lui, le développement des ressources naturelles doit se faire au bénéfice de la population québécoise, ce que les libéraux n'ont jamais réussi à faire. Le PQ semble vouloir redresser la situation en promettant une révision en profondeur du régime de redevances afin d'obtenir un meilleur apport fiscal pour l'État. Il considère que la société québécoise doit reprendre le contrôle de ses richesses naturelles. À nos yeux, cette prise en charge ne peut se faire sans la participation du peuple inuit et des Premières Nations.

Nous rappelons que le gouvernement du Québec doit s'assurer que ses politiques de développement des ressources naturelles tiennent compte des droits humains et qu'il a l'obligation d'intégrer les normes et standards de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* dans les projets de développement, incluant le Plan Nord. Ces normes et standards incluent le droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelle, **du logement**, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale<sup>7</sup>.

Il en découle que tout gouvernement ne saurait se délester de son obligation de prendre en compte les besoins criants en termes de développement résidentiel et donc de santé générale des populations Inuit. Puisque l'argent existe pour soutenir des entrepreneurs et les minières, il devrait exister encore plus pour soutenir des populations souffrantes.

Quant aux redevances versées par les minières, le conseil central considère qu'elles sont nettement insuffisantes et que la population québécoise a pleinement droit à sa juste part de la richesse générée par l'exploitation de ses ressources naturelles.

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Extrait de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, art. 21

#### **Recommandation 8**

Que le gouvernement du Québec instaure un régime de redevances juste et équitable qui prend en considération les besoins des populations autochtones.

#### Recommandation 9

Que le développement du Nord québécois se réalise dans le respect des droits humains, ceux ancrés dans les pactes internationaux ratifiés par le Canada, et auxquels le Québec est lié, et ceux spécifiés dans la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, endossée par le Canada.

## Conclusion

Il est plus que temps que les décideurs gouvernementaux s'engagent à résoudre de façon définitive la crise du logement au Nunavik! L'investissement dans le développement résidentiel du Nord est en soi synonyme de développement pour les entreprises du secteur de la construction au Sud. Il n'y a donc aucune raison de ne pas miser sur une stratégie où il n'y a que des gagnants autour de la table.

En parallèle à l'ajout d'unités résidentielles, il faudra bien entendu planifier les services et infrastructures nécessaires à sa réalisation. En ce sens, la distribution de l'électricité, la gestion générale de l'eau, la construction et la réfection de routes, etc. devront évidemment répondre à la demande accrue engendrée par la construction de nouveaux logements.

Une approche de développement durable intégrée doit être mise de l'avant pour soutenir les populations des quatorze villages du Nunavik dans leur volonté de se sortir du marasme découlant de la crise actuelle du logement. Les gouvernements, en concertation étroite avec les acteurs locaux, doivent concevoir un plan où tous les acteurs concernés (ministères, organisations de la société civile, syndicats, constructeurs, etc.) seront mis à contribution pour la réussite d'un chantier d'amélioration des conditions de vie de la population du Nunavik.